



MAIRIE



Compte-rendu de séance Conseil Municipal du 26 avril 2016

Nombre de Conseillers : en exercice : 11 présents : 10 votants : 10

L'an deux mille seize, le 26 avril, à 10 heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Daniel MANTRAND, Maire.

Présents : Daniel MANTRAND, Maire - François HERMET, 1^{er} Adjoint - Renée CORDESSE, 3^{ème} Adjoint - Thierry CHARDAYRE - Damien ESTÉVENON - Joël PAGÈS - Isabelle VIEILLEDENT - Jacques BRÉMOND - Viviane FEIMANDY - Géraldine VELAY

Absent excusé : Bertrand REVERSAT, 2^{ème} Adjoint

Secrétaires de séance : Renée CORDESSE, 3^{ème} Adjoint - Isabelle VIEILLEDENT.

ATRIIBUTION DU MARCHÉ DE SALÈLES

Le Maire expose le rapport d'analyse d'offres remis par Lozère Ingénierie, concernant l'aménagement du village de Salèles.

La commission d'appel d'offres, après analyses des dossiers présentés et selon les différents critères de notation (prix : 60 % et mémoire technique : 40 %), a classé en première position l'offre de l'entreprise Marquet pour un montant de 61 177.19 € HT.

Le Conseil, à l'unanimité, donne son accord et autorise le Maire à signer le marché avec l'entreprise Marquet.

CONSULTATION SUR LA CARTOGRAPHIE DES COURS D'EAU

Pour faciliter les relations entre administration et usagers, une cartographie recensant les cours d'eau de Lozère a été réalisée.

Elle a pour objectif de permettre à tous les usagers concernés, propriétaire ou exploitant riverain, collectivité, entreprise, de s'y référer pour vérifier si des obligations réglementaires favorables à la préservation des cours d'eau s'imposent à eux au titre de la police de l'eau. Une telle carte permet par conséquent de s'informer et de réduire les risques de se mettre en infraction.

Les usagers concernés sont invités à consulter le dossier en mairie et éventuellement remplir une fiche de demande de modification de la carte à retourner à la DDT avant la fin mai.

Le Conseil décide qu'une réunion d'information doit avoir lieu. Un article sera diffusé Par Lozère Nouvelles.

QUESTIONS DIVERSES

♦ **Chemins ruraux** : compte tenu du calendrier de l'entreprise, les travaux se feront en deux tranches, une partie avant l'été et l'autre en automne.

La séance est levée à 12 h 00

Rédaction : le Maire, Renée CORDESSE et Isabelle VIEILLEDENT